



Fiche de poste
Technicien.ne Connaissance et Veille du territoire
du massif mont Lozère
au sein du Service Connaissance et Veille du territoire

Statut

Poste à temps plein susceptible d'être vacant à compter du 1^{er} décembre 2021 (au plus tôt).

Poste ouvert en priorité aux agents techniques et aux techniciens du corps de l'Environnement.

Poste également ouvert aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière et aux agents en CDI de la fonction publique d'Etat, par voie de détachement ou de mutation et aux contractuels de droit public recrutés sur le fondement de l'article 4.2 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

Poste commissionné et assermenté.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 113 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

Il compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2021.

Le Parc comporte une grande variété de milieux naturels : aquatiques, tourbeux, rocheux, herbacés, forestiers..., dont beaucoup sont reconnus d'intérêt communautaire. La totalité du cœur est classée zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux et un tiers est désigné au titre de la directive Habitats.

La richesse de la faune du Parc national est caractérisée par la présence de 89 espèces de mammifères (sur 135 en France), 208 espèces d'oiseaux (dont 135 nicheuses), 18 espèces d'amphibiens, 17 espèces de reptiles, 24 espèces de poissons et plus de 2 000 espèces d'invertébrés (dont 1 824 d'insectes). De nombreuses espèces sont d'une grande valeur patrimoniale : la Rosalie alpine, l'Osmoderne érmite, le Vautour moine, le Grand Tétrás, l'Aigle royal...

Côté flore, près de 2 300 espèces végétales ont été répertoriées dans le Parc, dont 24 sont endémiques, 41 bénéficient d'une protection nationale et 6 d'une protection régionale. Sans inventaire exhaustif, les spécialistes avancent que le Parc abrite aussi jusqu'à 500 espèces de mousses et sphaignes, 1 000 de lichens, et plus de 5 000 de champignons.

Concernant le patrimoine culturel, le Parc national des Cévennes est d'une richesse là aussi exceptionnelle. Profondément marqué par l'Homme et son histoire, le territoire du Parc des Cévennes recèle une culture et une mémoire uniques. Elles s'expriment tant dans la tradition orale (occitane ou française) et une littérature particulièrement abondante dans ce pays du livre, qu'au travers des savoir-faire traditionnels du quotidien, liés au travail de la pierre sèche ou de la soie, à la culture du châtaignier ou de l'oignon doux, au pèlardon...

Murets en terrasses, clèdes, clochers de tourmente, aires à battre, fours à pain... le petit bâti que l'on trouve à proximité des quelques 1 000 bâtiments d'origine agricole du cœur ou dans le paysage, offre un patrimoine architectural unique par son état de préservation et typique de la civilisation agricole du territoire.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste de Technicien.ne Connaissance et Veille du territoire du massif mont Lozère fait partie du service Connaissance et Veille du territoire.

Le service Connaissance et Veille du territoire rassemble 30 personnes dont 21 affectées à des massifs. Il est notamment chargé de :

- la veille du territoire (contacts directs avec les habitants permanents, etc.)
- la connaissance des patrimoines naturel et culturel du parc, le partage de celle-ci
- la politique d'acquisition de données scientifiques et les systèmes d'information associés
- le pilotage de la politique en matière de biodiversité (milieux naturels, faune, flore) et de sites Natura 2000, en lien avec le service développement durable notamment pour les milieux forestiers, aquatiques et agricoles
- l'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation dans son domaine (fouilles archéologiques, lâché d'espèces, prélèvement de spécimens...)
- la politique de contrôle en matière de police environnementale
- la politique de gestion de la connaissance : documentation, littérature grise, archives
- la gestion des collections des écomusées du parc
- la participation aux instances du parc, des groupes de travail OFB et inter-parcs sur les sujets concernant et du réseau MAB sur les questions de patrimoine naturel / culturel et de politique d'acquisition de données

Missions

Placé.e sous l'autorité hiérarchique du chef de service Connaissance et Veille du territoire, **le. la technicien.ne Connaissance et Veille du territoire du massif Mont Lozère est basé.e au pont de Montvert ou à Génolhac pour sa résidence administrative.**

Il/elle fait partie de l'équipe dédiée au massif, animée par le délégué territorial du massif.

Il/elle est, pour un nombre de jours défini entre le chef de service Connaissance et Veille du territoire et le délégué territorial du massif, mis à disposition de ce dernier pour accompagner des projets du territoire, notamment dans le cadre des conventions d'application de la charte signées par les communes.

Il/elle a en charge sur le massif :

- l'encadrement hiérarchique de l'équipe de gardes-moniteurs affectée au massif (5 personnes)
- la mise en œuvre de la politique de veille du territoire : priorité
- l'organisation opérationnelle et le suivi du planning des gardes-moniteurs (travail le week-end)
- la mise en œuvre de la politique de connaissance et d'acquisition de données patrimoniales, qu'elles portent sur le patrimoine naturel ou culturel
- l'expertise naturaliste sur le massif, et notamment l'analyse et la synthèse des données recueillies par les gardes-moniteurs

- la coordination et le retour des contributions du service dans le cadre des instructions d'autorisations
- la mise en œuvre de la politique de contrôle en matière de police de l'environnement

Il/elle pourra se voir confier, pour certaines espèces ou milieux, un rôle de référent et dans ce cadre :

- conduire des actions transversales à l'échelle du parc, voire en inter parcs
- animer un groupe thématique interne sur la biodiversité et participer à un autre
- participer à des groupes d'experts/réseaux régionaux, nationaux ou internationaux.

Des compétences techniques sur la mission de police de l'environnement seraient appréciées ; le/la technicien.ne pourrait être amené.e, en lien avec le chef de service, à assurer une mission de coordination technique (inspecteurs de l'environnement du service, services de l'Etat, OFB, etc.).

L'agent est amené à travailler le week-end (10 à 12/an) et à réaliser des constats canidés.

Il/elle participe à l'information des habitants et acteurs du territoire sur la réglementation du parc.

Pour toutes ces activités, il/elle peut être amené à encadrer des stagiaires.

Pour mener à bien ses missions :

- il/elle participe aux réunions du service Connaissance et Veille du territoire dans un but de coordination et de mise en cohérence des interventions (2 par mois),
- il/elle impulse et met en œuvre ses missions en relation avec les chargés de mission concernés du service Connaissance et Veille du territoire,
- il/elle participe également aux réunions de massif animées par le délégué territorial (1 tous les mois),
- il/elle travaille en étroite collaboration avec les autres agents du massif et veille à la bonne circulation des informations.

Les missions relevant du service Connaissance et Veille du territoire représenteront environ 70 % du temps de travail.

Sur sollicitation des autres techniciens du massif et dans un volant de jours négociés par son chef de service, il participe à :

- des animations pédagogiques,
- des actions menées par le parc dans d'autres domaines que la connaissance et la veille du territoire

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le massif et à **Florac**. Le/la technicien.ne peut être aussi sollicité.e ponctuellement par son chef de service sur des projets ou actions concernant un des trois autres massifs. Poste avec une composante terrain.

Compétences et qualités recherchées

- Goût du contact et aisance relationnelle
- Expérience de l'encadrement hiérarchique
- Aptitude au travail en équipe
- Très bonnes connaissances naturalistes et de l'écologie des systèmes
- Très bonnes connaissances en matière de réglementation environnementale
- Bonne connaissance du monde rural, et en particulier, du monde agricole
- Capacité de communication, de négociation et d'animation
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Sens aigu de l'organisation
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique
- Compétences nécessaires en saisie et en utilisation de données SIG

Diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- Formation et expérience requises dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature
- Personnel commissionné et assermenté et porteur de l'uniforme
- Permis de conduire B

Modalités administratives

Les candidats adresseront **pour le mercredi 22 septembre 2021 au plus tard** :

- **Pour les candidats fonctionnaires :**

- le formulaire de candidature dûment complété et accompagné des pièces constitutives du dossier (voir paragraphe « Pièces à fournir » de la fiche de renseignement),
- le formulaire de demande de changement d'affectation (formulaire PM104 / se reporter au dossier de candidature).

- **Pour les candidats contractuels :**

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae (CV).

Des pièces complémentaires pourront être demandées ultérieurement.

Les candidatures sont à transmettre :

- **par courriel (de préférence)** avec accusé de réception à :

carine.thomas@cevennes-parcnational.fr

avec copie à franck.dugueperoux@cevennes-parcnational.fr et jocelyn.fonderflick@cevennes-parcnational.fr

ou, le cas échéant,

- par courrier à l'attention de :

Mme la Directrice,

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais

48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes convoquera les candidats sélectionnés **le 27 ou 28 septembre** pour les auditionner en présentiel au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières ou en visioconférence en fonction des consignes gouvernementales en vigueur concernant la lutte contre le COVID-19.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Franck Duguépéroux, chef du service Connaissance et Veille du territoire

06 99 75 43 98 - franck.dugueperoux@cevennes-parcnational.fr

ou

M. Jocelyn Fonderflick, chef du service Connaissance et Veille du territoire (intérim)

06 99 75 12 29 - jocelyn.fonderflick@cevennes-parcnational.fr

ou

Mme Céline Billault, secrétaire générale du Parc national des Cévennes

04.66.49.53.28- celine.billault@cevennes-parcnational.fr